

53ème Congrès de la FEC-FO

Conférence Nationale Professionnelle des 1er et 2 avril 2009

RESOLUTION GENERALE

La Conférence Nationale Professionnelle de la Section fédérale du Crédit **FO** constate que le quatrième trimestre 2007 a vu le déclenchement d'une crise qui a mis en exergue les limites du système capitaliste ultra libéral qui mène le monde depuis des décennies.

La recherche de l'ultra-rentabilité et du profit à tout prix dans des délais de plus en plus courts amène des prises de risques inconsidérées fondées sur des supports financiers sophistiqués non maîtrisés et incontrôlés. Cette recherche de l'ultra-rentabilité a plongé le système bancaire et financier dans une situation dramatique dont les salariés paient chaque jour les conséquences suivantes.

Les Restructurations

La C.N.P. de la Section fédérale du Crédit **FO** condamne les restructurations qui amènent des fusions partielles ou totales d'entreprises, des transferts d'activité (GIE - externalisation - délocalisation) aux conséquences désastreuses en matière d'emploi.

La CNP de la Section fédérale du Crédit **FO** dénonce les restructurations internes dans chaque entreprise et en particulier les réorganisations destructives d'emplois qui affaiblissent ou suppriment la représentativité.

La CNP de la Section fédérale du Crédit **FO** constate que ces restructurations entraînent des départs anticipés subis, des mises au placard, des pertes de compétences.

Il en découle que les formations valorisantes, apportant un enrichissement personnel disparaissent au profit de celles liées aux seules évolutions techniques, technologiques et réglementaires de la profession.

La CNP de la Section fédérale du Crédit **FO** constate que non seulement ces restructurations détruisent des postes de travail mais en plus elles affaiblissent la représentation du personnel par la diminution des I.R.P. ce qui implique une diminution du nombre d'élus ainsi qu'une diminution du nombre de représentants syndicaux. De plus, ces diminutions sont exacerbées par l'application de la Loi du 20.08.2008 sur la représentativité.

Salaires et Pouvoir d'achat

La CNP de la Section fédérale du Crédit **FO** condamne la dérive salariale des banques et des Sociétés financières de ces dernières années qui favorise les éléments variables au détriment du salaire de base.

Elle condamne également l'évolution indécente du salaire de nos dirigeants par le biais de stock-options, bonus et autres formules alors que le pouvoir d'achat de milliers de salariés stagne ou régresse.

La **CNP** de la Section fédérale du Crédit **FO** réaffirme que l'augmentation générale des salaires permettant une augmentation significative du pouvoir d'achat est une impérieuse nécessité. Le patronat bancaire et des sociétés financières ne saurait se prévaloir de la crise actuelle pour déroger à cette revendication ni se soustraire à son obligation en matière d'égalité professionnelle.

La **CNP** de la Section fédérale du Crédit **FO** demande à tous les militants et élus d'intervenir et agir partout où cela est possible pour changer cette situation.

La **CNP** de la Section fédérale du Crédit **FO** mandate la Section fédérale pour amener le patronat bancaire et des Sociétés financières à ouvrir de vraies négociations salariales conduisant à l'augmentation générale et pérenne des salaires.

La **CNP** de la Section fédérale du Crédit **FO** demande à la Section fédérale du Crédit d'exiger l'ouverture d'une négociation au niveau de la Branche professionnelle pour limiter le niveau des parts variables de toutes sortes au bénéfice du salaire réel et pérenne.

Les conditions de travail

La **CNP** de la Section fédérale du Crédit **FO** déplore la détérioration très nette des conditions de travail due à l'accumulation de plusieurs facteurs :

- Non reconnaissance du travail accompli.
- Compétition permanente.
- Objectifs démesurés.
- Sous-effectifs grandissants.

Les effets cumulés de ces différents facteurs induisent un stress incessant allant jusqu'à la souffrance au travail. Celle-ci est renforcée par l'augmentation du nombre d'incivilités et de leur violence.

Cette augmentation est en partie due au renouvellement incessant des équipes et à la dégradation de la situation économique.

La **CNP** de la Section fédérale du Crédit **FO** condamne l'amalgame fait par les médias entre les salariés de la Banque et les patrons banquiers, amalgame qui contribue à une montée en puissance quotidienne de ces incivilités.

La **CNP** de la Section fédérale du Crédit **FO** mandate le bureau de la Section fédérale pour renégocier et améliorer l'accord sur les incivilités.

La **CNP** de la Section fédérale du Crédit **FO** rappelle aux délégués et élus dans les CHSCT qu'il convient de renforcer la collaboration avec la médecine du travail, l'inspection du travail et les services sociaux de l'entreprise.

La **CNP** de la Section fédérale du Crédit **FO** demande aux instances fédérales, aux militants et aux élus de démasquer et combattre toute forme de harcèlement et de discrimination, à quelque niveau que ce soit. Ils doivent accompagner les salariés victimes de ces phénomènes afin de les aider à ne pas subir sans réagir et à engager des actions contre le harcèlement et la discrimination.

Handicaps

La **CNP** de la Section fédérale du Crédit **FO** se félicite du travail effectué en 2008 en CPNE de la Banque et de la création d'Handiforma banque.

FO regrette toutefois que certaines Banques ne participent pas à cet organisme qui, en liaison avec l'AFPA et l'AGEFIPH, forme des personnes handicapées afin de les embaucher dans notre profession.

La **CNP** de la Section fédérale du Crédit **FO** mandate la Section fédérale du Crédit pour ouvrir des négociations auprès des A.S.F. afin que les établissements financiers créent Handiforma finances.

La **CNP** de la Section fédérale du Crédit **FO** condamne les établissements bancaires et financiers qui dérogent à leurs obligations d'embauche des personnes en situation de handicap sous des prétextes fallacieux.

La **CNP** de la Section fédérale du Crédit **FO** invite les militants à veiller à ce qu'il n'y ait aucune discrimination à l'embauche des personnes en situation de handicap afin de lutter contre toute forme d'exclusion dans le monde du Crédit.

Elle préconise la négociation d'accords spécifiques en partenariat avec les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) et l'AGEFIPH afin de permettre parallèlement le financement des matériels adaptés éventuellement nécessaires.

Elle demande également que soit négociée la mise en place de structures de suivi spécifiques dans le cadre de la survenance de handicaps au cours de la vie professionnelle en mettant tout en œuvre pour le maintien dans son emploi salariés en adaptant leur poste de travail, selon les conditions prévues au code du travail avec l'aide de la médecine du travail et du CHSCT et demande que leur déroulement de carrière soit réellement pris en compte.

En outre elle demande à ses délégués et élus dans les CHSCT de veiller à la bonne utilisation des fonds alloués par l'AGEFIPH.

La **CNP** de la Section fédérale du Crédit **FO** demande la création d'une commission «handicap» au sein de la F.E.C.

Représentativité

La **CNP** de la Section fédérale du Crédit **FO** s'insurge contre la Loi du 20 août 2008 qui, comme **FO** l'avait dénoncé, bafoue la démocratie, affaiblit le mouvement syndical et la représentation du personnel, renforce le pouvoir patronal et menace gravement l'indépendance syndicale.

La **CNP** de la Section fédérale du Crédit **FO** appelle à la «mobilisation générale» de l'ensemble des militants **FO** afin de maintenir, créer et développer partout nos implantations syndicales. Cela doit passer par une réelle collaboration entre les délégations nationales et syndicats de base lorsqu'ils existent.

La **CNP** de la Section fédérale du Crédit **FO** réaffirme la nécessité pour tous les militants **FO** d'être présents sur le terrain au plus près des salariés et d'utiliser tous les moyens à leur disposition en intensifiant la diffusion régulière de tracts et les rencontres avec les salariés sur leur lieu de travail.

La **CNP** de la Section fédérale du Crédit **FO** demande impérativement que soit soumis systématiquement au bureau de la Section fédérale du Crédit toute alliance ou liste commune pour toutes élections professionnelles quelle que soit l'organisation syndicale concernée dans le but de préserver la représentativité de notre organisation, dans l'attente que la Confédération propose une orientation qui s'imposera à tous.

La **CNP** de la Section fédérale du Crédit **FO** rappelle que la solidarité est une des valeurs fondamentales de **FO**. Elle appelle tous les militants à soutenir sur le plan moral, technique et logistique, les camarades qui ne seraient plus représentatifs dans leur entreprise. Elle appelle tous les militants à épauler les camarades qui perdraient leur représentativité et à veiller à ce qu'ils ne fassent l'objet d'aucune pression ou discrimination et demande à ce qu'ils bénéficient, si besoin, d'un plan de formation adapté.

La **CNP** de la Section fédérale du Crédit **FO** demande à la Fédération d'intervenir auprès du corps politique afin de faire reconnaître le caractère anticonstitutionnel de la Loi qui est anti-démocratique et discriminatoire.

La **CNP** de la Section fédérale du Crédit **FO** réaffirme la détermination sans faille de **FO** en faveur de l'indépendance syndicale et de la liberté de la négociation collective.

Adoptée à l'unanimité moins 8 voix.